



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

N° C05_03_2026_04 - Accord de création des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) (annexes)

Annexe(s) :

- *Rapport de la commission d'enquête sur le projet de création des PDA*
- *Conclusions de la commission d'enquête sur le projet de création des PDA*
- *Notices des PDA*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	71	6	77	13

Pour : 77	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), BAUDON Christian (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BONNET Line (pouvoir donné à NEE Nicole), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GIRAULT Anne (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, FAZILLEAU Yannick, LABROUSSE Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Accord de création des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) (annexes)

Annexe(s) :

- Rapport de la commission d'enquête sur le projet de création des PDA
- Conclusions de la commission d'enquête sur le projet de création des PDA
- Notices des PDA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine notamment ses articles L. 621-31 et R. 621-93 ;

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du 8 juillet 2018, portant prescription du plan local d'urbanisme intercommunal, approbation des objectifs poursuivis, approbation des modalités de collaboration et de concertation (charte de gouvernance) ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021, portant prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat à l'échelle du territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou - délibération complémentaire à la délibération de prescription du plan local d'urbanisme intercommunal du 09 juillet 2018 ;

Vu le projet de délimitation des 32 périmètres des abords transmis par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France dans le « Porter à connaissance » en date du 14 mai 2025 ;

Vu l'avis des communes sur les Périmètres Délimités des Abords (PDA) prononcés lors des Conseils municipaux d'Aigondigné (28/01/2025), Alloinay (03/03/2025), Beaussais-Vitré (14/05/2024), Celles-sur-Belle (12/06/2024), Chef-Boutonne (10/06/2024), Chenay (01/07/2024), Ensigné (25/11/2024), Exoudun (09/04/2024), Les Fosses (17/09/2024), Limalonges (15/11/2024), La Mothe-Saint-Héray (25/06/2024), Maisonnay (08/04/2025), Marcille (11/06/2024), Melle (05/09/2024), Melleran (18/06/2024), Périgné (05/07/2024), Sauzé-entre-Bois (Pers) (28/01/2025), Sauzé-entre-Bois (Sauzé-Vaussais) (02/07/2024), Sainte-Soline (14/04/2024), Saint-Romans-lès-Melle (17/09/2024), Secondigné-sur-Belle (01/07/2024), Valdelaume (à compléter) et Vançais (09/07/2024).

Vu la délibération du 19 juin 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-H de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du 19 juin 2025 portant sur l'avis de la communauté de communes Mellois en Poitou sur le projet de périmètres délimités des abords des monuments historiques ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées et Personnes Publiques Consultées, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, de la Commission Départementale de

Protections des Espaces Naturels Agricole et Forestiers (CDPENAF), du Comité Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) sur le projet de PLUi-H ;

Vu l'arrêté n° A202526 en date du 11 octobre 2025 portant ouverture de l'enquête publique relative au projet de création de Périètres Délimités des abords qui s'est déroulé du 3 novembre 2025 au 3 décembre 2025 ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable de la commission d'enquête en date du 6 janvier 2026 ;

Vu le courrier du Préfet en date du 22 janvier 2026 sollicitant l'accord du conseil communautaire de Mellois en Poitou sur la création des périmètres délimités des abords ;

CONTEXTE :

La procédure d'élaboration du PLUi-H a été l'occasion d'engager une réflexion sur la création de périmètres délimités des abords (PDA) se substituant aux périmètres de protection de 500 mètres des Monuments Historiques (MH).

Les PDA ont été introduits par la loi n°2016-625 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Les immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Les PDA permettent de réduire ou d'augmenter le périmètre de protection des Monuments Historiques et de l'adapter au contexte local plutôt que d'avoir un cercle de 500 mètres autour de ces édifices, et facilitent la compréhension des porteurs de projets par rapport aux règles fixées pour leur protection. Le périmètre peut être commun à plusieurs Monuments Historiques. A défaut de périmètre délimité des abords, la protection aux titres des abords historiques s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci.

Les communes concernées sont les suivantes :

- Aigondigné, logis du Breuil Malicorne
- Alloinay, église de Loizé
- Alloinay, église Notre Dame
- Beaussais-Vitré, temple protestant
- Celle-sur-Belle, Abbaye royale Notre-Dame et vestiges de l'ancienne église Saint-Hilaire
- Celle-sur-Belle, Eglise Saint-Maixent
- Celle-sur-Belle, trois menhirs
- Chef-Boutonne, église Saint-Sulpice
- Chenay, église Notre-Dame et temple protestant
- Chenay, logis de Brieuil
- Ensigné, reste de la commanderie
- Exoudun, dolmen et logis de Boisseac

- La Mothe Saint-Héray, reste de l'ancien château, église Saint-Héray et moulin à eau de Pont l'Abbé
- Les Fosses, église Sainte-Radegonde
- Limalonges, église Saint-Jean-Baptiste et maison
- Maisonnay, église Notre-Dame
- Marcillé, église Saint-Génard
- Melle, château de Gagemond
- Melle, cure
- Melle, église Saint-Léger-les-Melle
- Melle, église Saint-Hilaire, église Saint-Pierre, église Saint-Savinien, maison Art Nouveau, hospice, hôtel de Menoc
- Melleran, église Notre-Dame
- Périgné, église Saint-Martin
- Sainte-Soline, église Sainte-Soline
- Saint-Romans-lès-Melle, église Saint-Romain
- Sauzé-entre-Bois, lanterne des morts et cinq tombeaux, église de Vaussais
- Valdelaume, château de Jouhé, église Notre-Dame de Bouin et église Saint-Martin
- Vançais, église Saint-Martin et temple protestant

PROCÉDURE :

Les PDA, proposés par l'Architecte des Bâtiments de France, ont été soumis pour avis au conseil municipal de chaque commune concernée. 32 notices de PDA (répartis sur 22 communes) ont été proposées à l'avis du conseil communautaire le 19 juin 2025. Le projet de création de PDA a ensuite fait l'objet d'une enquête publique. La communauté de communes Mellois en Poitou est aujourd'hui saisie par le Préfet des Deux-Sèvres en tant qu'autorité compétente en matière de document d'urbanisme pour donner son accord à la création des PDA. La création sera prononcée après l'arrêté pris par le Préfet de Région, avec effet le premier jour des mesures publicitaires. Les PDA, servitudes d'utilité publique seront annexées au PLUi-H (article R. 623-95 du Code du Patrimoine).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DONNER SON ACCORD pour la création des périmètres délimités des abords, tel qu'issus du porter-à-connaissance du 14/05/2025 et annexé à la présente délibération ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à prendre toutes les mesures utiles à la transmission au Préfet des Deux-Sèvres en vue d'un arrêté de création de PDA ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président